



AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS est par les présentes donné par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire qui se tiendra **lundi le 5 février 2018, à 19 h 30**, en la salle du conseil municipal de l'hôtel de Ville de Bromont, le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes:

1. Demande visant à régulariser la construction d'une plate-forme au sol située à 3 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux au lieu de 10 mètres minimum, tel que stipulé à l'article 209 du règlement de zonage numéro 1037-2017, au 12, rue des Mouettes, lot 3 163 587, zone P3M-05, district Lac-Bromont (dossier 2018-30001).
2. Demande visant à permettre la construction d'un bâtiment destiné à être occupé par des animaux à une distance de 25 mètres de tout lac ou cours d'eau au lieu de 75 mètres, tel que stipulé à l'article 97 du règlement de zonage numéro 1037-2017, au 585, chemin de Lotbinière, lot 4 399 217, zone P3P-05, district Mont-Soleil (dossier 2018-30010).

Toute personne intéressée pourra intervenir au sujet de ces demandes de dérogations mineures lors de la tenue de cette assemblée.

Bromont, ce 17^e jour de janvier 2018

La greffière,

Catherine Nadeau, avocate, OMA